Afficher dans le navigateur

EXPERTOX NEWSLETTER

Chers clients, chers amis, chers collègues,
Dear customers, friends, colleagues,

Voici notre newsletter n°157 du mois de février/mars 2026. Toute l'équipe EXPERTOX vous souhaite une bonne lecture.
*Here is our 157th newsletter of February/March 2026. The entire **EXPERTOX** team wishes you an enjoyable read.*

RETROUVEZ NOUS AUSSI SUR LES RESEAUX SOCIAUX !

ACTUALITES GENERALES :

• **ETOXIA**



Prenez rendez-vous pour une démonstration en ligne avec nos équipes.

Tea Tree Oil : entre vigilance et défense scientifique

Le Tea Tree Oil (Melaleuca alternifolia) est récemment devenu un sujet de discussion réglementaire au niveau européen en raison de la possibilité d'une classification en tant que substance toxique pour la reproduction, catégorie CMR 1B, au titre du règlement CLP.
Dans ce contexte, la Commission européenne a saisi le Scientific Committee on Consumer Safety (SCCS) afin d'évaluer si, malgré ce scénario de classification, l'ingrédient pouvait continuer à être utilisé en toute sécurité dans les produits cosmétiques.

Tea Tree Oil: Between Regulatory Vigilance and Scientific Defence

In this context, the European Commission requested an assessment from the Scientific Committee on Consumer Safety (SCCS) to determine whether, despite this potential classification, the ingredient could continue to be used safely in cosmetic products.
Based on a comprehensive review of the available toxicological data including reproductive and developmental studies, genotoxicity data, and aggregated consumer

Sur la base d'une analyse approfondie des données toxicologiques disponibles incluant les études de reproduction et de développement, les données de génotoxicité ainsi que l'exposition cumulée des consommateurs, le SCCS a adopté une approche fondée sur le risque et l'exposition réelle.
Dans son avis final, le SCCS défend le maintien du Tea Tree Oil en cosmétique en concluant que son utilisation peut être considérée comme sûre lorsqu'elle est strictement encadrée.
Cette conclusion repose notamment sur le respect de concentrations maximales spécifiques selon les catégories de produits, la conformité à la norme ISO 4730 garantissant la qualité et la composition de l'huile, la maîtrise de sa stabilité dans les formulations, ainsi que la limitation des usages aux adultes et à des produits non inhalables. [SCCS - Scientific Opinion on Tea Tree Oil (CAS/EC No. 68647-73-4 /285-377-1) 14 novembre 2025]

Consultation publique sur le 1,4-butanediol et le benzoate de benzyle

L'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) ouvre actuellement deux consultations publiques sur des propositions de classification harmonisée de substances chimiques importantes.
Pour le 1,4-butanediol, principalement utilisé comme solvant, l'Allemagne propose une classification toxique aigu (Catégorie 4) et STOT SE 3, avec les mentions de danger H302 et H336, le pictogramme GHS07 et un ATE oral estimé à 1350 mg/kg.
La consultation est ouverte jusqu'au 27 mars 2026.
Pour le benzoate de benzyle (CAS 120-51-4, EC 204-402-9), soumis par la Belgique, une classification pour sensibilisation cutanée (Skin Sens. 1B, H317) et toxicité environnementale à long terme (Aquatic Chronic 2, H411) est proposée, avec H302 également relevé dans les classifications existantes.
Ces consultations offrent aux parties prenantes l'occasion de commenter les propositions, de contribuer à une évaluation scientifique complète et de préparer, le cas échéant, les futures obligations réglementaires, tout en garantissant une communication transparente des dangers sur le marché européen.

Liste des substances classées comme stupéfiants et psychotropes modifiée – Décision de l'ANSM du 6 février 2026

exposure, the SCCS adopted a risk-based approach focused on real consumer exposure.
In its final opinion, the SCCS supports the continued use of Tea Tree Oil in cosmetic products, concluding that it can be considered safe when its use is strictly regulated.
This conclusion is based in particular on compliance with maximum concentration limits defined per product category, adherence to the ISO 4730 standard ensuring the quality and composition of the oil, control of its stability within cosmetic formulations, and restrictions limiting use to adult consumers and to non-inhalable product formats. [SCCS - Scientific Opinion on Tea Tree Oil (CAS/EC No. 68647-73-4 /285-377-1) 14 novembre 2025]

Public Consultation on 1,4-Butanediol and Benzyl Benzoate

ECHA (European Chemicals Agency) has currently opened two public consultations on proposed harmonized classifications of important chemical substances.
For 1,4-butanediol, mainly used as a solvent, Germany has proposed a classification as acute toxic (Category 4) and STOT SE 3, with hazard statements H302 and H336, the GHS07 pictogram, and an estimated oral ATE of 1350 mg/kg.
This consultation is open until 27 March 2026.
For benzyl benzoate (CAS 120-51-4, EC 204-402-9), submitted by Belgium, a classification for skin sensitization (Skin Sens. 1B, H317) and long-term aquatic toxicity (Aquatic Chronic 2, H411) is proposed, with H302 also noted in existing classifications.
These consultations give stakeholders the opportunity to comment on the proposals, contribute to a thorough scientific assessment, and prepare for potential future regulatory obligations, while ensuring transparent communication of hazards on the European market.

Updated List of Controlled and Psychotropic Substances – ANSM Decision of 6 February 2026

The Director General of ANSM, Catherine Paugam-Burtz, published on 6 February 2026 a

La Directrice générale de l'ANSM, Catherine Paugam-Burtz, a publié le 6 février 2026 une décision modifiant les listes des substances classées comme stupéfiants et des substances psychotropes.

Cette décision actualise l'arrêté du 22 février 1990 en introduisant de nouvelles mentions et en précisant certaines substances, notamment le « Parafluorobutyrylfentanyl ou 4-fluorobutyr(yl)fentanyl », les tétrahydrocannabinols et leurs dérivés, ainsi que plusieurs amphétamines et benzphétamines, tout en intégrant l'Ayahuasca et en ajoutant des benzodiazépines comme le clonazolam, le diclazépam et le flubromazolam.

L'arrêté détaille quelles préparations sont concernées par la réglementation, en précisant notamment les exceptions pour les formes injectables et autres formes spécifiques de certaines substances.

Certaines mentions ou restrictions précédemment appliquées uniquement à certaines préparations sont ainsi supprimées ou ajustées pour éviter toute ambiguïté.

Par ailleurs, des termes ont été remplacés ou reformulés afin de rendre le texte plus clair et cohérent avec les conventions internationales et la législation française.

Cette mise à jour, conforme aux conventions internationales sur les stupéfiants et les substances psychotropes, est désormais disponible sur le site de l'ANSM et permet aux professionnels et au public de se tenir informés des substances réglementées et de leurs statuts légaux.

[ANSM - Décision du 06/02/2026 portant modification de la liste des substances classées comme stupéfiants et de la liste des substances psychotropes – Publié le 09/02/2026]

ACTU REACH – Mise à jour de la liste candidate (SVHC)

Le 4 février 2026, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a publié une nouvelle mise à jour de la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC), avec l'ajout de deux substances : le n-hexane et le 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluorométhyl)éthylidène]diphénol ainsi que ses sels. La liste compte désormais 253 substances. Les fournisseurs d'articles doivent vérifier si ces nouvelles substances sont présentes à une concentration supérieure à 0,1 % (m/m) dans les articles mis sur le marché de l'Union européenne. Le cas échéant, les entreprises ont l'obligation d'informer leurs clients et de fournir ces informations aux consommateurs sur demande.

decision updating the lists of substances classified as controlled (narcotics) and psychotropic substances.

This decision updates the decree of 22 February 1990 by introducing new entries and specifying certain substances, notably "Parafluorobutyrylfentanyl or 4-fluorobutyr(yl)fentanyl," tetrahydrocannabinols and their derivatives, as well as several amphetamines and benzphetamines, while also including Ayahuasca and adding benzodiazepines such as clonazolam, diclazepam, and flubromazolam.

The decree clarifies which preparations are covered by the regulations, specifically addressing exceptions for injectable forms and other specific forms of certain substances.

Certain mentions or restrictions previously applied only to specific preparations have been removed or adjusted to avoid ambiguity.

In addition, some terms have been replaced or reworded to make the text clearer and more consistent with international conventions and French legislation.

This update, in line with international conventions on narcotic and psychotropic substances, is now available on the ANSM website and allows both professionals and the public to stay informed about regulated substances and their legal status.

[ANSM - Décision du 06/02/2026 portant modification de la liste des substances classées comme stupéfiants et de la liste des substances psychotropes – Publié le 09/02/2026]

REACH NEWS – Candidate List Update (SVHC)

On 4 February 2026, the European Chemicals Agency (ECHA) published an update to the Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC), adding two new substances: n-hexane and 4,4'-[2,2,2-trifluoro-1-(trifluoromethyl)ethylidene]diphenol and its salts. The Candidate List now includes a total of 253 substances. Suppliers of articles must assess whether these newly added substances are present above the 0.1% (w/w) threshold in articles placed on the EU market. Where applicable, companies are required to inform their customers and provide information to consumers upon request when articles contain more than 0.1% of these substances.

Vous souhaitez nous rencontrer ? *Do you want to meet us?*

- Conférence du Dr Stephane PIRNAY au salon de l'agriculture sur la thématique : Comment l'expert toxicologue intervient il ? Mutation des risques, et incertitude, discussions des rapports de tests le 23 février 2026.
- Présence de EXPERTOX au Salon JEC World à Villepinte du 10 au 12 Mars 2026.
- Présence de EXPERTOX au Salon des Seniors à Paris Expo Porte de Versailles du 11 au 14 Mars 2026.
- Intervention du Dr Stephane PIRNAY CCE95 au BTS Commerce International de Vauréal (95) sur la thématique des contraintes réglementaires et techniques des cosmétiques à l'international et Europe le 11 mars 2026.
- Présence de EXPERTOX au Salon Vivre Autrement au Parc Floral de Paris, du 13 au 16 Mars 2026.
- Présence de EXPERTOX à PharmagoraPlus à Paris Expo Porte de Versailles le 14 et 15 Mars 2026.

Présence de EXPERTOX au Salon Baby à Paris Expo Porte de Versailles le 14 et 15 Mars 2026.

-Présence du Docteur Stephane PIRNAY à la célébration des 20 ans du Service Commun des Laboratoires Centre de conférences Pierre Mendès France à Paris le 16 mars 2026.

- Présence de EXPERTOX au Salon de la Podologie au Parc Floral de Paris, du 20 et 21 Mars 2026.
- Présence de EXPERTOX au Salon Vapexpo à Paris Expo Porte de Versailles le 22 et 23 Mars 2026.

-Présence de EXPERTOX au People 4 Health à Paris Expo Porte de Versailles le 25 et 26 Mars 2026.

-Présence de EXPERTOX au Salon Eurocoat à Paris Expo Porte de Versailles du 24 au 26 Mars 2026.

-Présence de EXPERTOX au Salon Techinnov au Parc Floral de Paris du 24 au 26 Mars 2026.

- Présence de EXPERTOX au Global Industrie à Villepinte du 30 Mars au 2 Avril 2026.

-Présence de EXPERTOX au 26ème congrès réglementaire du Cosmed à Paris le 1er et 2 avril 2026.

-Présence de EXPERTOX au In-cosmetics global à Paris Expo Porte de Versailles le 14 au 16 avril 2026.

- EXPERTOX expose avec stand au salon Effervescence à l'Hippodrome d'Enghien-Soisy-Eaubonne, Place André Foulon, 95230 Soisy-sous-Montmorency le 19 mai 2026.

Nouveautés / News

- Intervention le 26 novembre 2025 du Dr Stephane PIRNAY sur le sujet « la consommation de drogues, risques associés » au Lion's Club à la mairie du 7ème arrondissement de Paris, en compagnie de 3 autres experts judiciaires Simon Choumer, Sylvie Fleury et Violaine de Villemereuil (chacun sur une thématique différente).

ARTICLES PARUS (ou sous presse) / LIVRES PARUS

- Sortie du 20ème numéro de CHIMIE & COMPAGNIES janvier 2026 – Dr Stephane PIRNAY.
- The Positioning of Cosmetics in Relation to Topical Diseases: The Case of Psoriasis – Marie ZANGA, Lona GUILLEMIN, Dr Stephane PIRNAY. Industries cosmétiques n°48 Décembre 2025.
- Caring for the skin of patients undergoing oncological treatment – Lona GUILLEMIN, Dr Stephane PIRNAY. Industries cosmétiques n°47 septembre 2025
- MeNow allie IA et expertise toxicologique - Dr Stephane PIRNAY. Expression cosmétique n°95 Juillet 2025

Suivez nous :
Follow us:

If you no longer wish to receive this newsletter,
click here to unsubscribe.

Legal Notice • Terms of Use • Privacy Policy